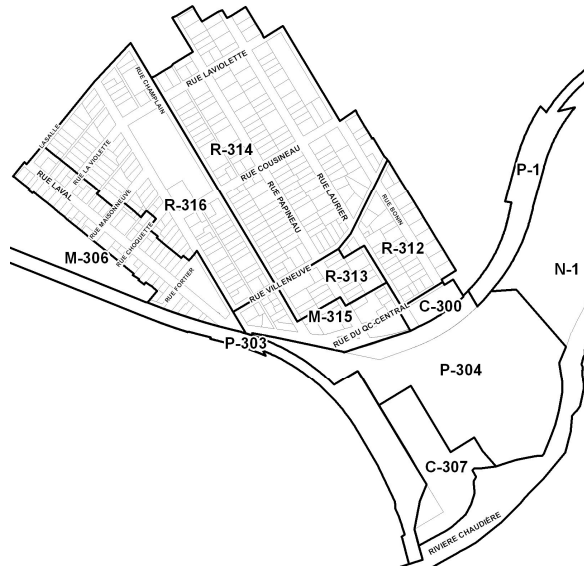
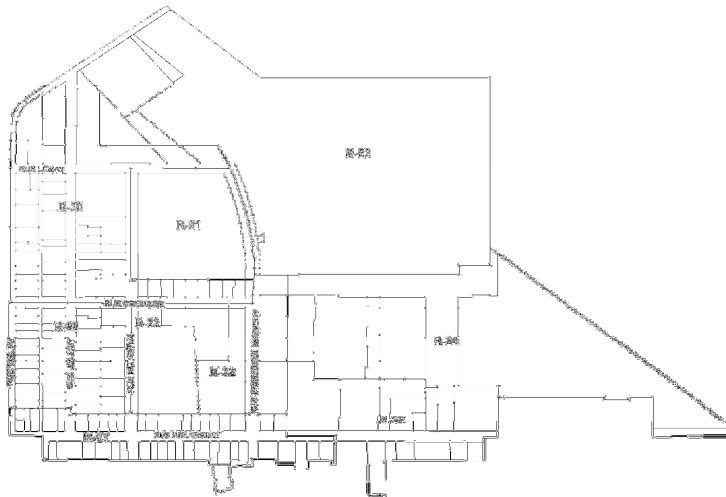


Zone C-307 et ses zones contigües P-303 et P-304 et
 Zone M-315 et ses zones contigües P-303, M-306, R-316, R-314, R-313, R-312, C-300 et P-304 :



Secteur Président Kennedy
 Zones R-23 et M-33 et leurs zones contigües M-27, R-22, R-20, R-21, M-22, R-24 et M-28 :



Développement Horizon sur le Lac
 Zones R-46, R-55, R-57, R-55 R-58 et leurs zones contigües R-43, R-47, R-56, P-25 et R-44:



QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse et l'urbaniste expliqueront le projet de Règlement n° 1623 ainsi que les conséquences de son adoption et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ à Lac-Mégantic, ce 6^e jour du mois de novembre 2013.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière adjointe